

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions <sup>9</sup>
Bourgmestre Président du Conseil Communal	DEWEZ Arnaud	47.622,55 €	47.622,55 € (pas d'avantages pour les membres du Collège communal)	CDLD - L1123-15	. Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve ASBL : représentant AG Basse-Meuse . Développement ASBL : représentant effectif . Zone de Police Basse-Meuse : membre du Collège et du Conseil . ETHIAS : délégué effectif . FINIMO : administrateur et délégué effectif . HOLDING COMMUNAL : délégué effectif . SPI : délégué effectif	Collège - 97,87% Conseil - 100% Total = 98,94%
Echevin	JANSSEN Jean	29.660,76 €	29.660,76 €	CDLD - L1123-15	. AIDE : délégué effectif . FINIMO : délégué effectif . IMIO : délégué effectif . NEOMANSIO : délégué effectif . ORBS ASSETS : délégué effectif . SPI : délégué effectif . PUBLIFIN : délégué effectif	Collège - 95,75% Conseil - 100% Total = 97,88%

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

<sup>9</sup> Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Echevin	POLMANS Ariane	27.508,20 €	27.508,20 €	CDLD - L1123-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>. AIDE : déléguée effective</li> <li>. IMIO : déléguée effective</li> <li>. NEOMANSIO : déléguée effective</li> <li>. UVCW : déléguée effective</li> </ul>	Collège - 85,11% Conseil - 100% Total = 92,56%
Echevin	GIJSENS Léon	29.089,12 €	29.089,12 €	CDLD - L1123-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>. SWDE : délégué effectif</li> <li>. SWDE - Conseil d'exploitation de la succursale Meuse Aval : représentant effectif</li> <li>. Contrat rivière Meuse Aval ASBL : représentant effectif</li> <li>. FINIMO : délégué effectif</li> <li>. IMIO : délégué effectif</li> <li>. INTRADEL : délégué effectif</li> <li>. ORES ASSETS : administrateur et délégué effectif</li> <li>. TEC Liège-Verviers : délégué effectif</li> <li>. TEC SRWT : délégué effectif</li> <li>. PUBLIFIN : délégué effectif</li> </ul>	Collège - 95,75% Conseil - 100% Total = 97,88%
Echevin	VAN MALDER Huguette	28.004,34 €	28.004,34 €	CDLD - L1123-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve ASBL : représentante CA et AG</li> <li>. Association Interrégionale de Guidance et de Santé : déléguée effective</li> <li>. Blegny-Mine ASBL : représentante effective</li> <li>. Fédération du Tourisme de la Province de Liège : déléguée effective</li> <li>. Maison du Tourisme du Pays de Herve ASBL : déléguée effective CA et AG</li> </ul>	Collège - 95,75% Conseil - 100% Total = 97,88%

Conseiller communal	CLOES Joseph	555,10 €	4 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 € (pas d'avantages pour les conseillers communaux)		. AIDE : délégué effectif . Zone de Police Basse-Meuse : conseiller effectif . ORES ASSETS : délégué effectif . Régionale Visétoise d'Habitations : délégué suppléant . SPI : délégué effectif . PUBLIFIN : délégué effectif	90%
Conseiller communal	HOTTERBEECH France	553,88 €	5 jetons à 61,00 € 4 jetons à 62,22 €		. NEOMANSIO : déléguée effective . Régionale Visétoise d'habitations : déléguée suppléante	90%
Conseiller communal	DHEUR Marie-Eve	246,44 €	2 jetons à 61,00 € 2 jetons à 62,22 €			40%
Conseiller communal	CLIGNET Joseph	555,88 €	5 jetons à 61,00 € 4 jetons à 62,22 € Attention erreur : à régulariser en 2018 car 10 présences		. Zone de Police Basse-Meuse : conseiller effectif . INTRADEL : délégué effectif . NEOMANSIO : délégué effectif . Régionale Visétoise d'Habitations : délégué effectif . TERRE & FOYER : représentant effectif	100%
Conseiller communal Membre suppléant CCATM	OLIVIER Loïc	555,10 €	4 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 € 0		. Zone de Police Basse-Meuse : conseiller suppléant . FINIMO : délégué effectif . Régionale Visétoise d'Habitations : administrateur effectif et délégué effectif	90%
Conseiller communal Membre effectif CCATM	DELIÉGE Francis	678,60 €	5 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 € 5 jetons à 12,50 €		. AIDE : délégué effectif . Zone de Police Basse-Meuse : conseiller suppléant . INTRADEL : délégué effectif . NEOMANSIO : délégué effectif	Conseil - 100% CCATM - 83,33% Total = 91,67%

					. ORES ESSETS : délégué effectif	
Conseiller communal	PHILIPPENS Séverine	553,88 €	5 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 €		. Zone de Police Basse-Meuse : conseillère suppléante . Maison du Tourisme du Pays de Herve ASBL : déléguée effective AG . ORES ESSETS : déléguée effective . PUBLIFIN : déléguée effective . TERRE & FOYER : représentante suppléante	90%
Conseiller communal Membre effectif CCATM	DECKERS Evelyne	592,60 €	4 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 € 3 jetons à 12,50 €		. AIDE : déléguée effective . Zone de Police Basse-Meuse : conseillère suppléante . INTRADEL : déléguée effective . Régionale Visétoise d'Habitations : déléguée suppléante . SPI : déléguée effective	Conseil - 90% CCATM - 50% Total = 70%
Conseiller communal	LUTHERS Martin	368,44 €	4 jetons à 61,00 € 2 jetons à 62,22 €		. INTRADEL : délégué effectif	60%
Conseiller communal	GRYSON Aurore	555,10 €	4 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 €		. IMIO : déléguée effective . Régionale Visétoise d'Habitations : déléguée effective	90%
Conseiller communal	ANTOINE Juliette	616,10 €	5 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 €		. FINIMO : déléguée effective . IMIO : déléguée effective . SPI : déléguée effective . PUBLIFIN : déléguée effective	100%
Conseiller communal Membre effectif CCATM	MARTIN Thierry	678,60 €	5 jetons à 61,00 € 5 jetons à 62,22 € 5 jetons à 12,50 €			Conseil - 100% CCATM - 83,33% Total = 91,67%